

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-Rendu de la réunion Du 30 Janvier 2014

### ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. – Information du Maire
3. – Détermination du nombre d'adjoints
4. – Débat d'orientations budgétaires
5. – Dotation d'équipement des territoires ruraux 2014 (D.E.T.R)
6. – Produit des amendes de police – Exercice 2014 – Demande de subvention pour sécuriser la Rue Jules Ferry
7. – Demande de subvention auprès de la CAF du Cher – Appel à projets Jeunes
8. – Transfert de parcelles privées appartenant à la Commune dans le domaine public
9. – Transfert d'une parcelle privée appartenant à la Commune dans le domaine public
10. – Tableau de classement de la voirie communale
11. – Tableau permanent des effectifs
12. – Formation obligatoire Certiphyto
13. – Prise de compétence « Plan local de l'Habitat »
14. – Syndicat intercommunal de transport scolaire CHAROST – ST FLORENT – Proposition de Services
15. – Tarifs d'entrées spectacles produits par le Centre Aragon
16. – Cinéma Le Rio – Mise en place du tarif promotionnel réservé au moins de 14 ans
17. – Convention de prestations de services

*L'an deux mille quatorze, le trente Janvier à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le vingt-trois janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET Maire.*

*Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – JACQUET Marc – DEMAY Françoise – LASNE Marie - LEMKAYER Kamal - DEBOIS Anne-Marie, Adjoints – SANTIAGO Jean-François – C ACCIA Didier – FAIDEAU Catherine – BREUILLE Sylvie - POLLET Evelyne – TOURTOULOU Marc MERCIER Nadia – PENNESI Danielle - DELAVAUD Pierre jusqu'à 19 h 15 – PROGIN Nicole – BRUANT Gérard – POULAIN Jean-Pierre – MARGUERITAT Héliane - BERGER Marie-Noëlle – MOUTON Marie-Christine.*

*Etaient représentés : Mrs et Mmes BARDIOT Aurélie – GAUTRIN Martine – TEILLET Jean-François – TOURNEZIOT Amandine – GOUPIL Antoine – DELAVAUD Pierre à partir de 19 h 15 – BEAUDOUX Marie-Claude avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mrs et Mmes POLLET Evelyne – JACQUET Marc – SANTIAGO Jean-François – JACQUET Roger – DEMAY Françoise – MARGUERITAT Héliane (à partir de 19 h 15) - PENNESI Danielle.*

*Etaient absents : Mrs MORINEAU Claude – LAPIS Rodolphe*

*Secrétaire de séance : Mme DEMAY Françoise*

*En exercice : 29    Présents : 21 puis 20    Procurations : 6 puis 7    Votants : 27    Absents : 2*

### 1. – ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

A l'unanimité

### 2. – INFORMATIONS DU MAIRE

Remerciements de l'Etablissement français du Sang pour avoir autorisé une collecte de sang le 23 Décembre dernier qui a accueilli 61 donateurs.

### **3. – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe que :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-1 et L 2122-2,

Vu la délibération n° 2008/03/01 du 21 Mars 2008 créant huit postes d'adjoints,

Vu la démission de Monsieur Marc TOURTOULOU de son poste d'adjoint acceptée par Monsieur le Préfet du Cher en date du 12 Décembre 2013

Vu la démission de Monsieur Claude MORINEAU de son poste d'adjoint acceptée par Madame le Préfet du Cher en date du 16 Janvier 2014.

Il est proposé au Conseil municipal de supprimer ces deux postes d'adjoints et de maintenir le nombre de SIX postes.

**Madame PENNESI** demande si cette décision est prise jusqu'à la fin du mandat ou si elle sera valable pour le prochain

**Réponse** : Valable jusqu'à la fin du mandat

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la suppression des deux postes d'adjoints et maintient leur nombre à SIX.

### **4. - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### **Présentation de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances**

(Pour information, les pièces citées ne seront pas annexées du fait qu'elles étaient avec la convocation)

Ce débat d'orientation budgétaire permettra de présenter les modalités de préparation du budget primitif pour 2014, que nous examinerons lors du conseil municipal du 13 mars et les priorités de l'action municipale qu'il sera appelé à traduire.

Ce projet de budget 2014 s'élabore dans un contexte toujours difficile.

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales sont confrontées à une réduction importante des concours financiers de l'Etat.

Au gel en valeur des années 2011 à 2013, succède une baisse de ces concours, à hauteur de 840 millions en 2014, pour le bloc communal, sans compensation ou contrepartie.

A ces baisses de ressources, s'ajoutent d'autres contraintes nationales avec, notamment, la réforme des rythmes scolaires qui est de plus en plus contestée dans ses modalités de mise en œuvre.

S'ajoutent des hausses de charges imposées par l'Etat, comme la hausse **des taux TVA sur les services publics locaux, et plus largement sur l'ensemble de nos achats.**

Face à toutes ces différentes contraintes, **nos marges de manœuvre restent étroites.**

Pour 2014, les opérations qui ne sont pas encore achevées ou celles qui sont en phase de préparation figureront au projet du budget primitif, avec le souci d'adopter, dans leur réalisation, un rythme modéré compatible avec nos capacités financières.

Les investissements se feront en limitant le recours à l'emprunt et sans augmenter la pression fiscale.

De plus, en cette période de crise économique et sociale, il convient, autant que faire se peut, de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens déjà en proie à un « ras le bol fiscal », pour reprendre une expression employée voici quelques semaines par le Ministre de l'Economie lui même.

Mais tout d'abord, un constat sur le résultat de l'exercice écoulé s'impose. L'année 2013 a été marquée par des réalisations importantes dont voici quelques exemples :

- Réfection de la rue Pierre Sépard
- Sécurisation rue de Flore et rue Marcel Lafleur
- Réfection des trottoirs avenue du Général Leclerc avec création d'une piste cyclable
- Parking Roseville
- 1<sup>ère</sup> tranche travaux de la Mission Locale
- Mise en lumière de l'Hôtel de Ville
- Suite des travaux de l'Épicerie Sociale et Solidaire
- Rénovation de l'éclairage public par le SDE 18.

**Comme nous y étions engagés lors du précédent Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons limité notre emprunt qui s'élève à 1 100 000€ pour l'exercice 2013.**

Concernant le Débat d'Orientation Budgétaire qui va suivre, pour la présentation par habitant de certains ratios financiers (dette), il est à noter que la population INSEE 2014 concernant la commune s'élève à 6783 contre 6778 en 2013, soit une hausse de 0,073%.

Les 6783 habitants constituent la population totale qui est composée de la population municipale 6605 habitants et la population comptée à part qui représente 178 habitants.

Pour élaborer le budget 2014, et bien que le compte administratif n'ait pas encore été adopté, il convient de constater dès à présent les résultats N-1 (**pièce n°1**).

Ce document concerne les résultats (provisaires) de l'exercice 2013 ainsi que les résultats de clôture, qui tiennent compte des résultats antérieurs reportés.

Pour 2013, on constate un excédent de fonctionnement de 229 067,84 € et un excédent d'investissement de 628 829,03 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés en fonctionnement et en investissement, on obtient un résultat cumulé excédentaire de 230 673,69 €.

Pour les restes à réaliser en investissement, on constate un déficit de 54 633,00 €.

## **A- SECTION D'INVESTISSEMENT :**

### **1- Travaux et Acquisitions :**

En matière d'investissement, il faudra solder les opérations 2013 qui restent à réaliser pour un montant total de 272 106 € tels que:

- Hôtel de Ville (49 949 €)
- Cinéma le Rio (10 989 €)
- Médiathèque (11 502 €)
- Centre Louis Aragon (20 514 €)
- Mission Locale (32 713 €)
- Voirie (132 811 €)

### **Les nouvelles inscriptions budgétaires concernent principalement :**

- 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de la Mission Locale
- Réfection de la rue Jules ferry
- 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de VRD. Lotissement pavillons HLM rue de Berry
- Continuité de la modernisation de l'éclairage public avec le SDE18
- Travaux d'enrobés (voirie)
- Travaux au niveau des établissements scolaires et des équipements sportifs

- 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de réhabilitation de la Place de la République
- Etude pour la création d'un giratoire RN 151/rue de Verdun/Chemin du Grand Breuil
- Réhabilitation ou reconstruction de l'école primaire
- 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de VRD Chemin du Grand Breuil

Hormis les Autorisations de Programme portées en point 2, ne seront lancées que les opérations sous réserve de la confirmation des aides sollicitées auprès de différents organismes et de notre propre capacité de financement.

**Le financement de ces opérations se fera par :**

- Des subventions :
  - Conseil Général du Cher (amendes de police), pour un montant estimé à 96 656 € (travaux de voirie),
  - État/DETR –dossiers 2013- (Médiathèque, Centre Louis Aragon, Gymnase Serge Faure) : 18 971 €
  - État/DETR (travaux de voirie, Mission Locale, Restaurant scolaire, Hôtel de ville & Centre technique) : 114 021 €
  - Centre National de Cinématographie (cinéma le Rio) : 6 020 €
  - AGGLOBUS : 48 000 € (mise aux normes des arrêts de bus).
- Le produit des cessions de biens immobilisés : 95 252 €.
- Un autofinancement en cours d'évaluation,
- Un emprunt qui pourrait avoisiner 1 635 000 €.

**En fonction des subventions obtenues, le montant de l'emprunt diminuera.**

**2 – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) :**

La procédure relative au vote des AP/CP est fixée à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il convient de présenter les opérations d'investissement pluriannuelles.

Les orientations pluriannuelles définies à partir du budget primitif 2010, puis révisées annuellement et dernièrement au conseil municipal du 17 décembre 2013 pour l'exercice 2013, étaient les suivantes :

- AP. n° 1 –Travaux du Pôle Enfance: 2 352 435 €,
- AP. n° 2 –Travaux de Voirie: 1 670 975 €,
- AP. n° 3 –Mobiliers et aménagement du Pôle Enfance: 121 581 €,
- AP. n° 5 –L'Épicerie Sociale et Solidaire: 236 758 €,
- AP. n° 6 –Concession et Travaux Aménagement ZAC du Bois d'Argent: 3 294 721 €,

Les AP/CP 1, 2, 3 et 5 ont été soldés au 31 décembre 2013.

Pour l'exercice 2014:

Reconduction de l'**AP. n° 6 – Concession et Travaux Aménagement ZAC du Bois d'Argent**, pour un montant de 3 294 721 € (2013-2033). Les crédits de paiements sont ouverts pour 2014 à hauteur de 300 000 €.

Cinq nouvelles orientations pluriannuelles vous sont proposées :

**-AP. n° 7 – Giratoire RN 151/rue de Verdun/Chemin du Grand Breuil (2014-2015)**, pour un montant de 449 700 €. Les crédits de paiements ouverts pour 2014 s'élèvent à 29 700 € répartis comme suit :

- . Frais d'insertion annonces: 1 200 €,
- . Frais d'études/création du giratoire : 26 000 €,
- . Frais d'acquisition de terrains : 2 500 €.

**-AP. n° 8 – Quartier du Breuil – VRD lotissement pavillons HLM rue de Berry (2014-2015)**, pour un montant de 601 200 €. Les crédits de paiements ouverts pour 2014 s'élèvent à 401 200 € répartis comme suit :

- . Frais d'insertion, annonces: 1 200 €,
- . Tranche1 Travaux: 400 000€.

**-AP. n° 9 – Travaux VRD - Chemin du Grand Breuil (2014-2015)** pour un montant de 301 200 €. Les crédits de paiements ouverts pour 2014 s'élèvent à 151 200 € répartis comme suit :

- . Frais d'insertion, annonces: 1 200 €,
- . Travaux (Orange, ERDF, SDE 18, réseaux) : 150 000 €.

**-AP. n° 10 – Travaux place de la République -dont la halle- (2014-2016)**, pour un montant de 402 000 €. Les crédits de paiements ouverts pour 2014 s'élèvent à 102 000 € répartis comme suit :

- . Frais d'insertion, annonces: 2 000 €,
- . Travaux voirie : 100 000 €.

**-AP. n° 11 – Etude pour la reconstruction d'une école primaire (2014-2015)**, pour un montant de 150 000 €. Les crédits de paiements ouverts pour 2014 s'élèvent à 146 000 € répartis comme suit :

- . Frais d'insertion, annonces: 2 000 €,
- . Honoraires (concours d'architectes) : 144 000 €.

Pour ces nouvelles AP dont le montant cumulé s'élève à 1 904 100 €, les crédits de paiement 2014 seront à inscrire au budget primitif pour un total de 830 100 €.

**Le total cumulé des crédits de paiement 2014 des AP n° 6 à 11 s'élève à 1 130 100 €.**

L'état détaillé des AP / CP sera annexé au budget primitif 2014 (annexe IV-B2.1).

Tout comme pour les orientations pluriannuelles des exercices précédents, celles-ci pourront être révisées annuellement par délibération suivant l'état d'avancement des travaux.

Avec cette mise en place des AP / CP, la ville se doit de redoubler de rigueur dans le suivi de son budget annuel et de la programmation pluriannuelle de ses investissements.

### **3 - Dette et trésorerie (pièces n° 2 –a à 2-d) :**

#### **a- Eléments généraux sur la dette : pièce n°2-a.**

Pour 2014, l'annuité de la dette s'élève à 702 168,84 € soit 114 006,11 € d'intérêts et 588 162,73 € de capital.

La dette par habitant sur le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier est de 103,52 €.

L'annuité de la dette par habitant pour l'exercice s'élève à 611,74 €.

Comme il se doit, le remboursement du capital des annuités d'emprunts (588 162,73 €) sera exclusivement financé par des recettes propres d'investissement.

- **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :**

Un montant de 210 610 € a été estimé au vu des dépenses réelles d'équipement incombant à l'exercice 2013.

- **Taxe d'Aménagement** : 41 412 €,

- **Dotations aux amortissements** : 252 355€,

- **Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement** : il devrait être au minimum de 83 785,73 €.

**pièce n° 2-b.** b- Répartition de la dette par prêteur & échéancier pour l'extinction de la dette communale :

c- Répartition de l'encours « typologie » : **pièce n° 2-c.**

d- Historique 2010-2013 de la Ligne de Crédit de Trésorerie : **pièce n° 2-d-.**

Pour 2014, un nouveau contrat LCT d'un montant 400 000 € a été contracté en décembre 2013 auprès de la Caisse d'Epargne.

**Son utilisation pourrait s'avérer nécessaire dans l'attente du versement de certaines subventions, dotations et de la contractualisation d'un emprunt.**

**4 – Excédent de fonctionnement à capitaliser :**

La part de la section de fonctionnement à capitaliser s'élève à 353 175 € pour faire face au déficit de clôture d'investissement 2013 (298 542€) en tenant compte du déficit sur les restes à réaliser 2013 (54 633€).

C'est donc un total minimum de 436 961 € qu'il faudra prélever de la section de fonctionnement (353 175 € + 83 786 €).

Un autofinancement complémentaire pourrait être évalué à 416 214 €.

**B- SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**1- Capacité d'Autofinancement –pièces n° 3 à 5- :**

La Capacité d'Autofinancement (CAF) 2013 s'élève à 71,71 € par habitant et la CAF nette des remboursements en capital des dettes est de – 7,45 € par habitant.

Les ratios étant calculés sur la base de la population 2013 (6778 habitants). Pour effectuer des comparaisons avec l'exercice 2012, ces derniers sont présentés sur les pièces annexes avec un second calcul sur la base de la population antérieure (6805 habitants en 2012).

**2- Charges et produits :**

a- Restes à réaliser 2013 :

Il s'agit d'engagements sur des crédits ouverts 2013 mais dont la réalisation et la facturation ne seront constatées que sur l'exercice 2014.

Les R.A.R. sont déficitaires pour 30 167,72 € soit 30 206,72 € de dépenses et 39 € de recettes.

b- Charges :

En matière de charges, il faut prévoir :

## **Charges à caractère général (011) :**

### **- Chapitre 60 « Achats et variations de stocks »**

Article 60611 - Eau et assainissement : 40 000 €,

Article 60612 - Energie – Electricité : 311 700 €,

Article 60613 - Chauffage urbain : 209 500 €,

Article 60622 - Carburants : 49 000 €,

Article 60623 - Alimentation : 150 000 € (restaurant scolaire, Activités Jeunesse, Accueil Périscolaire, divers goûters –écoles, anciens et autres...-)

A noter, que ces montants sont majorés par rapport à ceux inscrits dans le budget de l'exercice précédent hormis pour les carburants. Ces prévisions, à la hausse, sont dues aux augmentations tarifaires connues et prévisibles dont nous devons tenir compte à l'occasion de l'élaboration du budget primitif ainsi qu'à la hausse du taux de TVA.

Concernant le carburant, on constate une baisse notable qui est en partie due au renouvellement du parc automobile, par le biais de la location de véhicules plus économiques.

### **-Chapitre 61 « Services extérieurs »**

Article 611 – Contrats de prestations de services : 160 000 €

dont les repas et goûters livrés au Multi Accueil (22 500 €), Entretien du réseau des eaux pluviales de la Commune (50 000 €), Prestation de service COFELY concernant le chauffage des bâtiments (63 100 €)...

Article 6135 – Locations mobilières : 134 000 € dont 58 660 € pour le parc locatif de véhicules.

Article 6156 – Maintenance : 134 000 € dont la maintenance des photocopieurs et divers matériels avec logiciels informatiques, le chauffage des bâtiments (51 200€), la vérification annuelle des extincteurs et alarmes...

Article 616 : Primes d'assurances (hors assurance du personnel): 30 000 €.

### **-Chapitre 62 « Autres Services extérieurs »**

Article 6232 – Fêtes et cérémonies : 145 000 € dont les Estivales (26 000€), Carnaval (18 000€), la saison culturelle au Centre Aragon (38 000€)...

Article 6262 – Frais de télécommunications (dont Internet) : 55 000 €

### **- Chapitre 65 « Charges de gestion courante » :**

\* Les crédits à inscrire pour les **subventions aux associations** sont de 270 617,44 €; dont 196 870 € dans le cadre de conventions signées avec « l'USF », « l'ACEP (PAEJ) », « la Mission Locale » et « St Florent Culture ».

\* **Contingent incendie** : 283 425 € soit une hausse de 0,98%.

\* Contributions à verser au **S.D.E. 18** : 53 388 € dont 30 984 € correspondant à la compétence maintenance de l'éclairage public. Cette contribution va augmenter annuellement en fonction du nombre de points lumineux supplémentaires et suite à la rétrocession de lotissements privés dans le domaine public par exemple.

\* La subvention à verser au **C.C.A.S.** : 58 000 € incluant le budget relatif au fonctionnement de l'Épicerie Sociale et Solidaire pour un montant 2014 estimé à hauteur de 25 000€. Pour les exercices suivants, le montant annuel du budget de fonctionnement de ce nouveau service devrait atteindre les 33 000 €.

### **-Chapitre 66 « Charges financières » :**

Dont les intérêts d'emprunts (avec ICNE) : 108 790 €

### **-Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :**

Dont les subventions exceptionnelles aux associations: 3 700 €

**-Chapitre 68 « Dotations aux amortissements»** : 276 355 € dont charges à répartir pour 24 000 €

**-Compte 022 « Dépenses imprévues»** : entre 20 000 € et 30 000 €.

-Charges de personnel :

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 5 916 959 € dont il faut soustraire 93 000 € (chapitre 013 « diminutions de charges ») ainsi que 151 500 € pour le remboursement la mise à disposition du personnel de la Mission Locale, de ST FLORENT CULTURE, du C.C.A.S. pour l'Épicerie sociale et solidaire et 12 872 € pour le remboursement du contrat Emploi Avenir.

Donc, total des dépenses de personnel : 5 659 587€.

A cette somme, il convient d'ajouter les indemnités, les cotisations sociales et la formation des élus pour 31 710 €, la formation du personnel pour 20 000 €, les frais de missions et déplacements pour 9 000 € et quelques dépenses diverses (honoraires, annonces, médailles...) pour 5 300 €.

Donc, total des autres dépenses de personnel : 156 510 €.

Au final, le budget total prévisionnel des frais de personnel 2014 s'élève à : 5 816 097 €.

Ce montant est en hausse de 14,51 % par rapport au montant total budgété en 2013.

Cette augmentation est principalement due :

- Au recrutement de 4 agents supplémentaires au Pôle Enfance, suite à la décision que nous avons prise ensemble d'augmenter la capacité de ce service public de 25 à 34 places –Coût : 123 594€-.

- Pour le CCAS : au recrutement d'un emploi contrat aidé pour l'Épicerie Sociale et Solidaire (14 864 €) sachant qu'en plus deux agents titulaires seront affectés à 40% pour son fonctionnement.

- A la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire dont le coût s'annonce de l'ordre de 29 530 € pour la rentrée de septembre 2014.

- A la participation de la ville à la protection sociale des agents en matière de mutuelle santé (32 300 €) et en prévoyance (7 740 €), soit pour un coût total de 40 040 €.

-Aux augmentations des cotisations sociales : 196 853 €.

- De plus, une enveloppe d'un montant de 30 000€ est prévue pour faire nettoyer les vêtements de travail des agents. Cette enveloppe sera révisée selon le résultat de la consultation qui sera lancée.

c- Produits :

- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ne sera toujours pas instaurée pour l'année 2014.
- Les produits des services devraient augmenter suite à une hausse de 3% appliquée sur la majeure partie des tarifs communaux.
- Les taxes sur les pylônes électriques ont été évaluées à 40 756 € pour 2014, soit une augmentation de 3.37% par rapport à 2013.
- Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) et Fiscalité Locale: pièce n° 6



**Concernant la DGF**, à ce jour nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour évaluer de dotation 2014. Toutefois, une estimation a été faite par le Service Comptabilité Finances.

Le montant global de la DGF est estimé à 1 790 000€.

- **Concernant la fiscalité locale :**

Les bases 2013 peuvent être réévaluées pour 1% pour **la CFE, la TH et la TF** ainsi que 1,3% concernant **l'IFER**.

Pour **la TASCOM** et la **CVAE**, les montants 2013 sont à reconduire,

La répartition estimée de la fiscalité locale est la suivante :

- o La **Taxe d'Habitation (TH) + Taxes Foncières** dont **CFE** : 3 676 855 €,
- o La **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** : 119 000 €,
- o La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**: 400 000 €,
- o L'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**: 28 193€

Comme les années passées, la Commune percevra des **allocations compensatrices de l'Etat** sur les TP / CFE, TF, et TH pour un montant évalué à 200 000€.

Pour les 2 compensations de l'État, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (**FNGIR**) et la Dotation Complémentaire de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**), les montants 2013 devraient être reconduits pour un global de 758 000€.

En 2013, la Commune a été « contributeur » et « bénéficiaire » du Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC). Les montants de l'an passé sont reconduits côté dépense pour 44 000 € et côté recettes pour 39 400 €.

**En conclusion,**

A l'image de bon nombre de collectivités, et comme nous le pratiquons depuis le début de cette mandature, nous n'avons donc d'autre alternative que de poursuivre notre gestion au plus près, avec rigueur, pour être en mesure de continuer à proposer aux Florentaises et Florentais les services, les équipements et un cadre de vie conformes à leurs besoins et à leurs attentes.

Cette gestion au plus près impose de faire des choix difficiles, voire douloureux. Nous ne pouvons malheureusement prendre en compte toutes les demandes que la Ville reçoit, qu'elles émanent de particuliers ou d'associations. Gérer au plus près impose aussi de s'interroger sur le niveau de service rendu ou offert à la population.

Les contraintes que j'ai citées tout à l'heure, la réduction des concours de l'Etat, le moindre subventionnement des projets par la Région ou le Département vont conduire inévitablement à se poser la question de savoir jusqu'où peut aller la Ville dans les prestations qu'elle met en place.

Ce débat n'est pas spécifiquement florentais, il concerne toutes les communes. Nous ne pourrons pas nous en affranchir dans les semaines à venir.

Cette exigence de gestion responsable, de saine utilisation des deniers publics, nous la devons au contribuable florentais, nous la devons aux Florentaises et Florentais dans leur ensemble.

Cette exigence est la condition de la poursuite des investissements dans les écoles, dans le sport, pour la sauvegarde de notre patrimoine, pour l'embellissement de la ville, en bref de tout ce qui concourt ou contribue à l'amélioration de notre quotidien, ici à Saint Florent, **sans oublier, la nécessaire solidarité vis-à-vis de nos concitoyens les plus démunis.**

**Interventions :**

**Madame PENNESI** : Le constat de l'Exercice 2013 fait apparaître beaucoup de choses réalisées en Investissement, mais elle était en attente de meilleurs résultats.

Pas de remarque sur les emprunts et les subventions, par contre elle constate une forte augmentation des dépenses de fonctionnement : 8 % par rapport à 2012 alors que les recettes n'ont augmenté que de 2 %.

Le rapport charges/recettes fait apparaître une capacité d'autofinancement négative car en 2012, elle était de 27 € et pour 2013 : - 7 €.

Le remboursement du capital paraît difficile. Pour 2014, les produits fiscaux stagnent et les recettes de fonctionnement des services n'évoluent pas.

Pour les Charges de Personnel, la Chambre Régionale des Comptes avait demandé d'être vigilant sur leur augmentation, elles sont de plus 14.5 %

Le Fonctionnement ne va pas bien car il y a des créations de nouveaux services et donc des recrutements de personnel.

**Monsieur le Maire** rappelle que les rythmes scolaires sont édictés par l'Etat et que les nouvelles charges sont imputées d'office aux Communes.

**Madame PENNESI** fait part de son accord sur ce fait et donc les augmentations des frais de fonctionnement notamment comme pour :

- L'épicerie sociale car il faut bien penser aux plus démunis mais le coût du personnel est très élevé, de plus il va y avoir une répercussion car la personne actuellement mise à disposition de la Mission Locale pour 100 % de son salaire, une quote part va devoir être réalisé par rapport à son temps de travail pour l'épicerie, soit 40 % de salaire qui ne sera plus remboursé.
- Le Multi Accueil, sa création a obtenu l'aval de tous les élus mais elle rappelle qu'elle avait alerté pour une prise en charge par l'intercommunalité, car le bâtiment doit être amorti tous les ans et combien reste-t-il à payer pour les travaux. De plus, les personnes des communes extérieures peuvent bénéficier de ce service municipal. Il n'y a aucune information sur la fréquentation de ces familles extérieures, et pas plus sur le passage à 34 places depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

**Monsieur BRUANT** ne veut pas se lamenter sur les dotations de l'Etat car il faut s'attendre à ce qu'elles diminuent, il faut être réaliste de plus ce n'est pas fini.

Pour les rythmes scolaires : la volonté gouvernementale a imposé des contraintes pour améliorer la vie des enfants dans les écoles pour éviter les dérives scolaires, il faut donc mettre en place des nouveautés par l'implication dans le milieu scolaire. Ce sont des contraintes financières mais il y a aura des retombées positives qui devront inciter les élus à avoir plus d'enthousiasme que du regret.

**Marc JACQUET** : les élus et les parents d'élèves attendaient autre chose que ce qui a été mis en place, cela a été trop vite et peut être mal réfléchi au départ.

**Madame MOUTOU** cite l'exemple de la Ville de BOURGES où la mise en place et les propositions n'ont pas toujours été appréciées par les enseignants, mais maintenant tout se passe bien et les enfants s'épanouissent.

**Monsieur BRUANT** relève que la population florentaise diminue, 1 000 habitants de moins en 10 ans. Quelle possibilité a-t-on pour la faire augmenter, car c'est un cri d'alerte et il y a besoin d'avoir une réflexion, il faut créer une attractivité pour attirer de nouveaux habitants.

**Monsieur Marc JACQUET** signalent que la création de lotissements attire des gens des communes environnantes, ce n'est pas du déplacement intra muros.

**Monsieur DELAVALD** souligne les problèmes d'emploi, la perte se fait au niveau du tertiaire mais au niveau des militaires.

**Monsieur BRUANT** : Les opérations programmées sont intéressantes mais compte tenu des contraintes financières, il va falloir les programmer sur plusieurs exercices.

*Les dépenses de Personnel sont très et trop importantes, il faut s'orienter vers l'Intercommunalité, il contrait que politiquement l'entente n'est pas cordiale mais il faut arranger cela pour limiter les dépenses.*

*Est-ce que la ville peut supporter le coût de tous ces services ?*

*Monsieur le Maire confirme que les coûts seraient réduits en passant par l'Intercommunalité. Les derniers services créés n'étaient pas une obligation mais l'Epicerie sociale permettra d'aider les plus démunis.*

*Même si la ville a perdu des habitants et des emplois, il faut continuer à supporter les investissements antérieurs qui ont été faits pour la culture, le sport, etc...*

*Monsieur TOURTOULOU le coût du financement des rythmes scolaires est très élevé pour ST FLORENT*

*Il s'étonne sur la démarche réalisée pour le devenir des groupes scolaires Dézelot.*

*Monsieur le Maire fait part d'une réunion qui s'est tenue en Préfecture et ce sont les services qui ont orienté vers des consultations de cabinets spécialisés de contrôle de l'amiante et des coûts énergétiques pour après définir la réhabilitation des bâtiments ou la démolition reconstruction*

*Monsieur BRUANT constate que les bâtiments datent des années 1950, il serait peut être bien d'envisager une construction neuve aux normes, car la réhabilitation coûte chère.*

## **5. – DETR 2014**

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, explique que la Préfecture du Cher a par courrier du 20 Décembre 2013 fait connaître les différentes opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2014. Les dossiers suivants sont présentés dans l'ordre de priorité de demande d'examen par les services préfectoraux :

### **DOSSIER N° 1 : TRAVAUX DE VRD – RUE JULES FERRY**

Afin d'apporter toute la sécurité aux abords de la rue Jules Ferry qui dessert les deux groupes scolaires Dézelot 1 et 2, le restaurant scolaire, l'école maternelle Rive Droite et le Pôle Enfance composé d'une crèche, d'un RAM, d'un accueil périscolaire et d'un centre de loisirs, d'autant plus qu'à chaque extrémité de cette voie se trouve la Gare SNCF et un magasin de bricolage. Il est nécessaire de refaire complètement cette voie pour apporter une sécurité maximum à l'ensemble des usagers.

Ce projet répond aux conditions des opérations éligibles à la DETR : Aménagement de sécurité aux abords des établissements scolaires.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner le plan de financement ci-dessous et de solliciter l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Travaux de VRD	403 417.00	DETR 2014 : 20 %	80 683.40
		Conseil Général : produit des amendes de police : 50 %	201 708.50
		Participation Commune : 30 %	121 025.10
MONTANT HT	<u>403 417.00</u>	MONTANT HT	<u>403 417.00</u>

## **DOSSIER N° 2 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SALLES MUNICIPALES**

Les bureaux de la Mission locale sont installés au premier étage d'un bâtiment non accessible aux personnes à mobilité réduite, de plus l'activité de la Mission locale se sont au fur et mesure diversifiées et les bureaux deviennent exigus et ne sont plus adaptés pour recevoir du public décevement.

Les salles municipales Dordain sont tout à fait appropriées à être aménagées pour recevoir ce service et les surfaces du bâtiment permettent également d'accueil l'Association le pass'Age et le l'activité communale de Gym douce. Une réhabilitation complète est prévue dans le cadre des économies d'énergie et de l'accessibilité aux salles et aux sanitaires.

Ce projet répond aux critères de la DETR : Travaux lourds d'aménagement dans les services publics

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner le plan de financement ci-dessous et de solliciter l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Travaux de construction	130 913.00	DETR 2014 : 35 %	45 819.55
		Participation Commune : 65 %	85 093.55
MONTANT HT	<u>130 913.00</u>	MONTANT HT	<u>130 913.00</u>

## **DOSSIER N° 3 : TRAVAUX DE V.R.D. – LOTISSEMENT PAVILLONNAIRE HLM – RUE DE BERRY**

Dans le cadre de sa politique démolition-reconstruction, l'Office Public d'HLM du Cher a démoli quatre barres d'HLM dans le Quartier du Breuil – Rue de Berry et programme pour la fin de l'année la reconstruction de 23 pavillons.

Ce projet engendre la réalisation d'une voirie nouvelle et de l'ensemble des VRD qui restent à la charge de la Commune.

Au titre du développement social, la D.E.TR. permet de subventionner la VRD des logements sociaux, il est donc demandé au Conseil municipal d'examiner le plan de financement défini ci-dessous et de solliciter l'aide financière de l'Etat.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Travaux de VRD – Création de réseaux	333 330.00	DETR 2014 : 35 %	116 665.50
		Participation Commune : 65 %	216 674.50
MONTANT HT	<u>333 330.00</u>	MONTANT HT	<u>333 330.00</u>

#### **DOSSIER N° 4 : MISE AUX NORMES EN ACCESSIBILITE DU RESTAURANT SCOLAIRE**

La Loi n° 2005/102 du 11 Février 2005 oblige les communes à rendre accessibles leurs bâtiments recevant du public.

La commune a fait élaborer un diagnostic accessibilité par un cabinet spécialisé et a décidé de procéder année par année aux travaux dans certains bâtiments, pour 2014 la mise aux normes du Restaurant scolaire « le Gavroche » sera inscrite au Budget.

Les travaux d'accessibilité handicapés des bâtiments publics peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une aide financière pour les travaux du Centre Louis Aragon conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Travaux d'accessibilité	10 419.00	DETR 2014 : 35 %	3 646.64
		Participation Commune : 65 %	6 772.35
MONTANT HT	<u>10 419.00</u>	MONTANT HT	<u>10 419.00</u>

#### **DOSSIER N° 5 : AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE RN 151/RUE DE VERDUN/CHEMIN DU GRAND BREUIL**

Jusqu'à présent le Chemin du Grand Breuil était bordé d'une dizaine de maisons et servait de desserte au Lotissement du Nivernais, or un lotissement de 30 pavillons vient d'être réalisé aux abords du chemin et un autre de 45 pavillons débute.

Le franchissement de la RN 151/Avenue du Général Leclerc est de plus en plus dangereux compte tenu de l'important trafic de la circulation sur cette voie à grande circulation. Ce phénomène est également ressenti par les usagers de la Rue de Verdun.

Des études ont été menées par les services techniques municipaux et la DIRCO (gestionnaire de la RN 151) pour la réalisation d'un giratoire qui sécuriserait et fluidifierait la circulation, et il s'avère que la complexité du projet nécessite une mission de maîtrise d'œuvre commandée à un cabinet spécialisé.

Les études de faisabilité et d'ingénierie territoriale étant subventionnées au titre de la DETR, il est demandé au Conseil municipal d'examiner le plan de financement et de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une aide financière.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Mission de maîtrise d'oeuvre	21 600.00	DETR 2014 : 35 %	7 560.00
		Participation Commune : 65 %	14 040.00
MONTANT HT	<u>21 600.00</u>	MONTANT HT	<u>21 600.00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le financement de ces projets et sollicite l'attribution des subventions au titre de la DETR 2014.

## **6. - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – EXERCICE 2014 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR SECURISER LA RUE JULES FERRY**

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, explique que la Rue Jules Ferry bordée d'établissements scolaires, d'un Pôle Enfance, d'une gare SNCF et d'un grand magasin est très fréquentée et n'est pas adaptée ni sécurisée pour la globalité des usagers de cette voie. Quelques aménagements ont été réalisés mais ne sont pas suffisants.

Il convient donc de réaliser une réfection complète de la rue et d'y apporter tous les éléments de sécurité et d'accessibilité nécessaires à sa fréquentation.

Compte tenu que le Conseil Général dispose de crédits d'Etat qu'il répartit à hauteur de 50 % du montant des travaux dans le cadre de la Sécurité Routière, la Commune peut bénéficier de cette aide financière, soit montant total HT des travaux 403 417.00 € : 50 % = 201 708.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, l'aide financière au titre des produits des amendes de police – Exercice 2014 – auprès du Conseil Général.

## **7. - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DU CHER – APPEL A PROJETS JEUNES**

Madame LASNE, Adjoint délégué aux sports, fait part que la Caisse d'Allocations Familiales du Cher vient de faire parvenir par mail en date du 13 Janvier 2014 une information sur des projets jeunes susceptibles d'être subventionnés par la Caisse Nationale des Allocations familiales conformément à une expérimentation lancée depuis 2010 pour soutenir la mise en œuvre de projets élaborés par et pour des adolescents.

Ces projets doivent cibler les jeunes de 11 à 17 ans et répondre aux objectifs suivants :

- favoriser l'autonomie des jeunes en les associant à des actions les concernant
- susciter leurs initiatives en favorisant leur responsabilité
- contribuer à leur épanouissement et à leur intégration en favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation
- permettre d'élaborer de nouvelles offres sur les temps périscolaires et extrascolaires en s'appuyant sur leur expression.

Ces objectifs correspondent tout à fait à la création de l'Accueil Ado qui a ouvert en 2013 et qui offre des activités variées aux adolescents de 11 à 17 ans en dehors des activités scolaires.

Ce lieu d'accueil a bien pour but de permettre aux jeunes de s'initier à des activités nouvelles, de monter et réaliser des projets et est encadré par un personnel qualifié, il serait donc susceptible de bénéficier d'une subvention qui pourrait atteindre 11 500 €.

### **Interventions :**

***Madame PENNESI* trouve que la gratuité proposée à l'ensemble des ados y compris les goûters provoque une inégalité par rapport aux enfants qui fréquentent le centre de loisirs et dont les parents sont obligés de payer la fréquentation**

***Madame LASNE* répond que la tarification fera partie d'une deuxième étape et tout d'abord il faut que le service soit reconnu des ados et des parents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès de la CAF du Cher.

## **8. - TRANSFERT DE PARCELLES PRIVEES APPARTENANT A LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire explique que lors de la construction des immeubles HLM en Centre Ville au niveau de la Rue des Lavois, de la Rue François Pavillard et de la Rue des Jardins, seuls les terrains qui appartenaient à la Commune et qui ont reçu les bâtiments ont été cédés à l'Office Public de l'Habitat du Cher. Les emprises de voirie dénommée Rue Louise Michel, parkings et espaces verts ont été édifiés sur des parcelles communales. Les travaux de voirie sont définitivement achevés et il convient que les parcelles qui sont des propriétés privées de la Commune soient désormais intégrées dans le domaine public communal.

A cet effet, Monsieur GRAS, Géomètre a BOURGES a réalisé un document d'arpentage délimitant les propriétés respectives de l'Office Public de l'habitat du Cher et de la Commune de SAINT FLORENT afin de délimiter l'espace public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le transfert complet de ces parcelles dans le domaine public communal. Cette décision sera transmise au Service du Cadastre pour les formalités d'enregistrement.

## **9. - TRANSFERT D'UNE PARCELLE PRIVEE APPARTENANT A LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose que lors de la création du lotissement privé de Monsieur LICHON Jean-Pierre Rue du Chatelier et de la délimitation des parcelles à construire, il s'est avéré qu'une bande de terrain était nécessaire afin d'élargir l'accotement, par acte notarié du 3 Juillet 2013, la parcelle cadastrée AP 172 a été cédée à la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER.

Il convient donc que cette parcelle privée de la Commune soit incorporée dans la voirie existante et appartienne désormais au domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce transfert. Cette décision sera transmise au Service du Cadastre pour les formalités d'enregistrement.

## **10. - TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Exposé de Monsieur le Maire.

Vu la délibération du 30 Juin 2005 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le classement des voies communales à caractère de chemin, de rue et de place publique afin de remettre à jour le tableau de classement unique de la Commune, ce qui permet à la Préfecture du Cher de calculer la dotation globale de fonctionnement.

Vu la délibération n° 2011/11/11 du 29 Novembre 2011 incorporant une nouvelle voie et portant la longueur de la voirie communale à 39 770 mètres.

Considérant que durant l'année 2013 des modifications au niveau de la voirie ont été effectuées, à savoir :

- Incorporation d'une voie privée dans le domaine communal :
  - o Rue « Le Nivernais » : 249 mètres

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la modification du tableau de Classement de la voirie communale qui porte sa longueur à : 40 019 mètres.

## **11. - TABLEAU PERMANENT DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire explique qu'un agent du Service des Ressources Humaines partira en retraite au début du second semestre 2014. Pour assurer son remplacement dans de bonnes conditions, il faudrait embaucher un agent dès maintenant afin que le futur retraité puisse former son successeur avant son départ.

Pour la bonne marche du service, la personne à recruter devra avoir une formation et/ou une expérience dans le domaine des ressources humaines de la fonction Publique Territoriale. L'offre d'emploi insiste donc sur l'aspect métier du poste. Le grade est souhaité dans le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux mais il est difficile à ce jour de le définir plus précisément dans la mesure où la formation et l'expérience des candidats sont prioritaires.

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir un poste au 1<sup>er</sup> février 2014 pour nommer la personne prochainement recrutée sur un des 4 grades du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux (Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> ou de 1<sup>ère</sup> Classe, ou Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> ou de 1<sup>ère</sup> Classe) qui sera précisé ultérieurement en fonction du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement. En contrepartie un poste de Rédacteur sera fermé au départ en retraite de l'actuel titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, par 16 voix et 5 abstentions, sur la modification du tableau permanent des effectifs.

## **12. - FORMATION OBLIGATOIRE CERTIPHYTO**

Monsieur le Maire explique que l'arrêté du 7 Février 2012 instaure l'obligation pour tout agent territorial utilisant des produits phytosanitaires de détenir un certificat individuel. Ce certificat dit « Certiphyto territorial » doit être obtenu avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2014. Le C.N.F.P.T. a obtenu du Ministère de l'Agriculture, l'habilitation pour le délivrer.

En raison du nombre important d'agents concernés par cette formation, un regroupement s'effectue avec la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais qui recevra la facture pour la totalité des agents concernés et répercutera par commune les frais proportionnellement au nombre d'agents qui auront suivi cette formation.

Pour la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER, 10 agents suivront cette formation qui sera scindée en deux groupes dont un les 3 et 12 Février 2014, l'autre les 10 et 19 Février 2014 pour un montant total de 800 € TTC qu'il conviendra de rembourser à la Communauté de Communes FERCHER Pays florentais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce règlement.

## **13. - PRISE DE COMPETENCE « PLAN LOCAL DE L'HABITAT »**

Monsieur le Maire fait part qu'après notification du Conseil communautaire FERCHER Pays florentais de sa délibération n° 2013/12/72 du 18 Décembre 2013 par laquelle il s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, sur la prise de compétence « PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ».

Considérant que cette prise de compétence permettant l'élaboration d'un Programme local de l'Habitat au niveau intercommunal constitue une modification statutaire,

Considérant que cette modification statutaire doit être approuvée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres,



En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la prise de compétence « PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT » par la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, par 20 voix pour et 1 contre, sur cette prise de compétence.

#### **14. - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE CHAROST – SAINT FLORENT – PROPOSITION DE SERVICE**

Monsieur le Maire explique que le Syndicat intercommunal de transport scolaire CHAROST – ST FLORENT a fait part par courrier du 23 Décembre 2013 que le Comité Intercommunal du 18 Décembre 2013 avait par délibération arrêté le montant annuel prévisionnel de la prestation des services périscolaires pour l'année 2013-2014 pour les écoles maternelles et primaires, à un montant minimal de 21 997.96 € et maximal de 27 291.36 €, tout en indiquant que la facturation des services réellement effectués sera adressée en fin de chaque semestre.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette délibération de principe et sur ces montants estimatifs annoncés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de service du SITS.

#### **15. - TARIFS D'ENTREES SPECTACLES PRODUITS PAR LE CENTRE ARAGON**

Monsieur Kamal LEMKHAYER, Adjoint délégué aux Affaires culturelles, explique que lors du vote des tarifs communaux 2014, deux niveaux de spectacles ont été définis en fonction du public concerné et des différents tarifs ont été appliqués : tarif plein, tarif réduit, tarif groupe ou scolaire et étudiant.

Le Centre culturel Louis Aragon étant en train de développer sa communication via internet, il conviendrait d'ajouter au tarif réduit du niveau 1 et 2 un public supplémentaire à savoir celui qui est porteur des cartes des magasins vendeurs des places des spectacles quand ces places sont achetées via les partenaires à savoir : Carrefour, Super U, FNAC pour le réseau France billet, Auchan, Leclerc, Cora pour le réseau Ticketnet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de rajouter au tarif réduit le public défini ci-dessus.

#### **16. - CINEMA LE RIO – MISE EN PLACE DU TARIF PROMOTIONNEL RESERVE AU MOINS DE 14 ANS**

Monsieur Kamal LEMKHAYER, Adjoint délégué aux Affaires culturelles informe que pour faire suite aux récentes décisions de la Fédération Nationale des Cinémas Français (F.N.C.F) qui a souhaité instaurer un tarif de 4.00 € pour les moins de 14 ans à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2014, il est envisagé d'appliquer cette nouvelle tarification au cinéma municipal Le Rio.

Compte tenu du fonctionnement 3D de l'établissement qui est équipé d'un système de lunettes actives, louées au tarif unitaire de 1.00 € par séance, il sera nécessaire de procéder à la mise en place d'un tarif de 5.00 € pour les séances en 3D.

Pour mettre en place ces nouveaux tarifs, il doit être procédé à un changement de valeur d'une partie de la billetterie en provision chez le receveur. La série scolaire bleu à 3.00 € du numéro 14001 au 15000 doit être passée à 4.00 € et la série 1 rose-2007 à 5.50 € du numéro 1001 au 2000 doit être abaissée à 5.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à la création de ces nouveaux tarifs et au changement de valeurs d'une partie des billets scolaire bleu et réduits série 1 rose-2007.

## **17. - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Madame LASNE, Adjoint délégué aux Sports, propose au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de prestations de services avec Madame BORGHI, auto-entrepreneur dispensant des cours de langues afin qu'elle puisse organiser des après-midi de découverte linguistique aux jeunes florentais à l'accueil Ado.

Ce service est facturé 106.50 € la séance (frais de déplacement inclus).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, à signer la présente convention.

**Fait à St-Florent-s/Cher, le 6 Février 2014**

**La Secrétaire de séance,**

**F. DEMAY**